


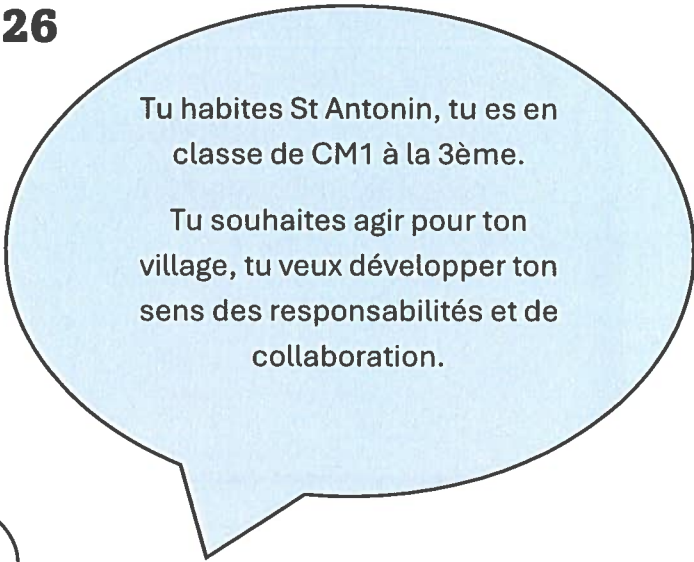
DOSSIER DE CANDIDATURE

Conseil Municipal des Jeunes

2024-2026

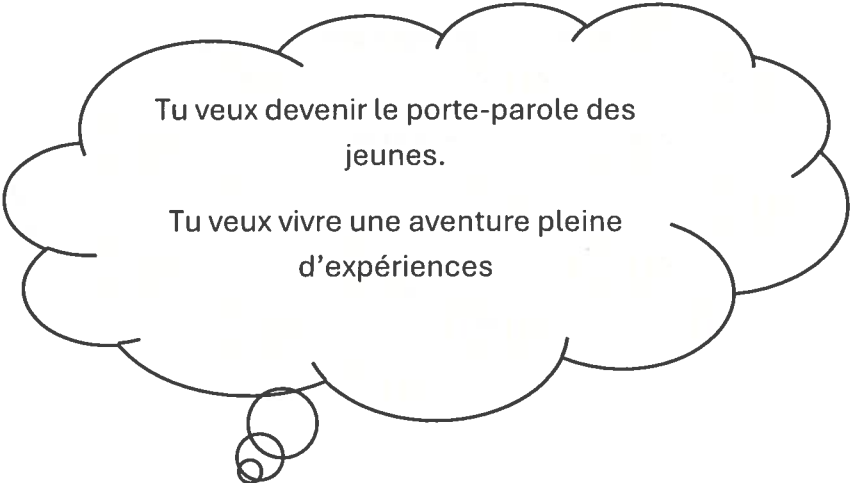


Enthousiaste



Tu habites St Antonin, tu es en classe de CM1 à la 3ème.

Tu souhaites agir pour ton village, tu veux développer ton sens des responsabilités et de collaboration.




Tu veux devenir le porte-parole des jeunes.

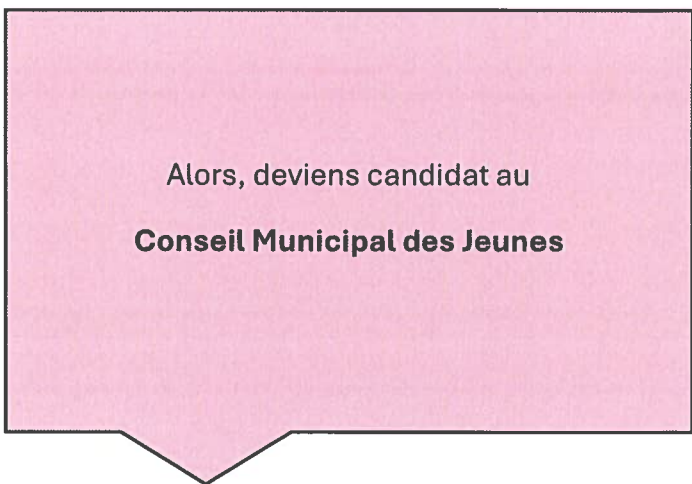
Tu veux vivre une aventure pleine d'expériences



Dynamique



Volontaire



Alors, deviens candidat au
Conseil Municipal des Jeunes



Tout dossier incomplet sera refusé.

Merci de remettre ton dossier de candidature complété et signé au référent CMJ de ton établissement scolaire ou à l'accueil de la mairie avant le 08 Novembre 2024.

Composition du dossier :

- ✓ Formulaire de candidature
- ✓ Autorisation parentale (complétée et signée)
- ✓ Fiche médicale
- ✓ Autorisation d'hospitalisation
- ✓ Présentation du candidat
- ✓ Profession de foi
- ✓ Règlement intérieur

Ne pas remplir : partie réservée à l'administration

Reçu le :

Catégorie d'âge :

Elémentaire

Collège

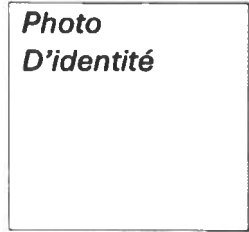
Sexe :

Fille

Garçon

Formulaire de candidature

Photo
D'identité



Nom et Prénom :

Date de naissance :

Fille

Garçon

Adresse :

.....
.....

En classe de :

N° de téléphone (si tu as un portable) :

| | Parent 1 Tuteur /représentant légal | Parent 2 Tuteur /représentant légal |
|--------------------------|--|--|
| Nom et Prénom | | |
| Adresse | | |
| N° de téléphone portable | | |
| N° de téléphone domicile | | |
| Adresse mail | | |

Autorisation Parentale

Votre enfant souhaite devenir membre du Conseil Municipal des Jeunes de la commune de Saint Antonin Noble Val. Afin de lui permettre de participer à ce dispositif, il est nécessaire de remplir cette autorisation parentale.

Je soussigné, père, mère, tuteur ou représentant légal (1)

.....

Autorise mon enfant

(1) Barrez la mention inutile

À faire acte de candidature aux prochaines élections du Conseil Municipal des Jeunes de la commune de Saint Antonin Noble Val et de s'engager dans la campagne électorale.

A siéger au CMJ et à participer à toutes les actions liées à son engagement et ses fonctions de Jeune Conseiller pendant la durée de son mandat (2 ans).

Autorise la commune de Saint Antonin Noble Val à utiliser et à publier l'image, la silhouette, la voix de mon enfant ainsi que son identité, via les moyens de communication tels que photo, vidéo, la page Facebook de la commune, le bulletin municipal, la presse dans le respect des dispositions légales en vigueur, et ce, sans contrepartie financière.

Tout enfant sans autorisation de publication, de diffusion d'image, aura son visage complètement masqué.

Autorise mon fils/ ma fille à recevoir par courrier, mail et téléphone, les différentes informations relatives au CMJ (réunions, invitations, programmes, compte-rendu, etc...)

Déclare sur l'honneur que mon enfant est couvert par une assurance responsabilité civile et individuelle couvrant les accidents corporels

Autorise mon enfant à se rendre et rentrer seul des réunions, des activités.

M'engage à assurer le transport aller-retour de mon enfant pour les réunions et activités

Autorise mon enfant à être véhiculé par les moyens de transport mis en place par la commune, pour tout déplacement dans le cadre du CMJ

N'autorise pas Autorise mon enfant à être véhiculé et pris en charge par un ou plusieurs parents du CMJ :

.....

Je présente ma candidature aux élections du *Conseil Municipal des Jeunes* de la commune de Saint Antonin Noble Val pour *une durée de 2 ans*.

Je m'engage à être acteur dans les activités essentielles à la fonction de conseiller-ère Municipal-e Jeune, à lire et accepter le règlement intérieur ainsi que la charte d'engagement du Conseil Municipal des Jeunes.

Fait à Le

Signature des représentants légaux

Signature du candidat

Je soussigné(e)..... responsable légal de l'enfant, déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et autorise Madame la Maire à prendre toutes mesures rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.

le

Signatures des représentants légaux :



Autorisation d'hospitalisation

Je soussigné(e)..... responsable légal(e), autorise Madame la Maire représentée par les encadrants du CMJ à prendre en mes lieux et place, toutes décisions utiles, après avis du médecin, si mon enfant devait être hospitalisé.

La présente autorisation demeure durant le mandat de 2 ans.

Le

Signatures des représentants légaux

Présentation du candidat

- Si tu as besoin d'un coup de pouce, rends-toi au Local Jeunes du 04 au 08/11/2024, Yohanna est là !!
- Pour les élèves de CM1 et CM2 qui désirent une aide, Gaëtan vous écoutera du 04 au 08/11/2024 durant le périscolaire.

Quels sont tes loisirs, tes centres d'intérêts ?

.....
.....
.....

Quelles valeurs sont importantes pour toi ?

.....
.....
.....

Si tu désires t'exprimer avec plus de liberté pour les 3 prochaines questions, n'hésites pas à utiliser la feuille « Profession de foi »

Le Conseil Municipal des Jeunes, pour toi, c'est quoi ?

.....
.....
.....

Pourquoi désires-tu être élu(e) ?

.....
.....
.....

As-tu déjà des idées de projet que tu souhaiterais mettre en place ?

.....
.....
.....

Qu'est ce qui te plaît dans ton village ?

- Sport et activités de pleine nature
- Environnement (écologie, développement durable, flore et faune)
- Solidarité, entraide
- Santé, alimentation
- Médias, communication
- Culture : Patrimoine (l'histoire, l'architecture, transmission de l'héritage), diversité mixité
- Manifestation
- Citoyenneté
- Mobilité, cadre de vie (propreté, sécurité)
- Autres thèmes :

.....

.....

.....

Dans les thèmes présentés ci-dessus quelles sont tes préférences ? (3 choix maximum)

.....

.....

.....

Portrait chinois pour mieux te connaître

Si tu étais...



... Un moment de la journée

... Une saison

... Une pierre précieuse

... Une chanson

... Une émotion

... Un personnage de fiction

... Une plante

... Un mot

... Un livre

... Une fête

... Un objet du quotidien

... Un super pouvoir

... Une devise ou un slogan

... Un plaisir de la vie

... Un film

... Une odeur

... Un sport

... Une célébrité

... Un plat

... Un animal

Entoure les 10 mots qui te qualifient le plus

altruiste

égoïste

timide

sportif

bavard

tolérant

inventif

entreprenant

sociable

émotif

colérique

gaffeur

drôle

solitaire

débrouillard

sûr de soi

extraverti

souriant

sensible

persévérant

impatient

têtu

curieux

réservé

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Conseil Municipal de Jeunes est une instance de participation et d'engagement individuel et collectif, la municipalité souhaite l'inscrire dans le cadre de sa valeur en faveur de la jeunesse sur le long terme en donnant une place centrale à la participation des jeunes à la décision publique. Il convient, à cet effet, de définir un projet solide et partagé de tous autour d'orientations fortes constituant le socle d'un engagement collectif inclus au Projet Éducatif De Territoire 2024/2027.

Tout au long de son mandat celui-ci s'appuiera sur les articles suivants de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant :

Article 12 « Les Etats garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. »

Article 13 « L'enfant a le droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce (...) »

Article 14 « Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion. »

Article 29 « Les Etats parties s'engagent à préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié ... »

Son siège :

Mairie – Place de la Mairie – 82140 Saint Antonin Noble Val. Le CMJ se réunit à son siège, soit au besoin dans un autre lieu.

Sa vocation :

- Initier les jeunes à la vie politique (débat contradictoire, vote, élection...), comprendre le rôle et le fonctionnement des institutions françaises (mairie, préfecture, assemblée nationale, Sénat ...).
- Vivre une aventure civique unique et s'exercer à une citoyenneté active, en favorisant l'autonomie et la responsabilité.
- Mener des projets concrets à terme avec un budget alloué.

Son rôle :

Lieu d'expression et de dialogue, il a pour rôle de :

- Valoriser leur engagement et participer à la construction de la ville de demain.
- Établir un lien avec la jeunesse St Antoninoise et la représenter auprès de la municipalité.

- Collecter et mettre en œuvre des idées et des initiatives émanant de l'ensemble des jeunes.
- Participer aux projets travaillés en commission afin de les présenter à l'équipe municipale.
- Être à l'écoute des propositions et des avis provenant des jeunes élus dans un climat de tolérance et de respect.
- Favoriser l'intégration de chacun pour créer une cohésion et une collaboration en équipe.
- Promouvoir leurs actions et disposer d'un espace d'expression dans les supports de communication de la commune.

Privilégier la communication et la coopération avec la communauté éducative : les parents, les enseignants, les agents communaux, les animateurs, les dirigeants scolaires, la CPE et les AED.

Les cérémonies :

En leur qualité d'élus et de représentants de la jeunesse Saint- Antoninoise, la présence des jeunes du CMJ est obligatoire lors des cérémonies suivantes :

- Vœux de Madame la Maire chaque année en janvier (en soirée)
- Cérémonies commémoratives du 11 novembre et du 8 mai.

Ils participeront également aux temps forts de la commune : manifestations, festivités ...

Sa composition :

12 conseillers, la parité est souhaitée, mais pas obligatoire en fonction du nombre de candidatures.

Au-delà de 12 candidats, une liste sera réalisée pour organiser des élections.

Les élections seront maintenues à partir de 6 candidats.

Le mandat :

Les conseillers sont élus pour un mandat de 2 ans à compter de la date d'investiture.

À la fin de son mandat, le jeune conseiller peut prétendre à devenir conseiller honoraire ou renouveler sa candidature pour un second mandat.

L'éligibilité :

- Être âgés de 9 ans à 15 ans (CM1 à la 3^{ème})

Une passerelle « lycée » sera mise en place pour la seconde année du mandat des 3^{ème} lors de leur passage en 2^{ème}.

- Être habitant de la commune de St-Antonin-Noble-Val, résidence principale ou en garde alternée.

- Faire acte de candidature, le dossier doit être complété et signé par le jeune avec sa photo d'identité, accompagné de l'autorisation parentale avec droit à l'image.

En remplissant le dossier, le candidat s'engage à accomplir avec responsabilité son devoir de conseiller jusqu'à son terme, d'être assidu aux réunions de travail, commissions. Il accepte de s'impliquer avec respect et sérieux dans les diverses missions et projets développés, tout en restant disponible pour ses camarades.

Le dossier de candidature sera distribué lors des réunions de présentation du CMJ dans les établissements scolaires ou à télécharger sur le site officiel de la mairie.

Ils seront à rendre à la référente scolaire de l'école élémentaire et à la CPE du collège.

Tout dossier remis incomplet ou après la date limite de dépôt ne pourra être accepté.

Le droit à l'image :

Le conseiller municipal jeune par signature de son représentant légal, donne autorisation à la mairie pendant toute la durée de son mandat de réaliser des photographies, des films, de reproduire ces supports de communication sur ses propres publications, sur son site internet, voire éventuellement auprès d'organismes de presse.

Le conseiller municipal jeune ou son représentant légal, dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données qui le concerne.

Le rôle des élus :

Les élus du CMJ sont les représentants et les porte-parole de la jeunesse St Antoninoise.

Ils peuvent informer, communiquer avec leurs camarades sur les projets en cours, les informer sur leur expérience vécue au sein du CMJ afin de motiver d'autres jeunes à devenir de futurs candidats.

Chaque élu doit adopter un comportement citoyen exemplaire, se montrer respectueux des autres et veiller à préserver le caractère de neutralité du CMJ.

La perte de mandat :

- Déménager hors de la commune de St-Antonin-Noble-Val.
- Le mandat peut prendre fin ou être temporairement suspendu après information du responsable légal : pour raison de problème de santé, maladie et/ou incapacité à poursuivre son mandat.
- À la suite d'absences répétées aux différentes convocations ou réunions.
- À la suite d'une exclusion, un non-respect du règlement ou comportements incompatibles avec l'exercice de ses fonctions.
- En cas d'abandon ou démission motivée

Le jeune conseiller adressera sa démission à Madame le Maire et au service jeunesse par écrit afin qu'un remplaçant puisse être nommé.

L'accompagnement :

Un comité de pilotage sera mis en place pour assurer le lien entre le CMJ et le CM.

Le groupe d'encadrant

sera composé de :

- Mme le Maire
- L'élú à l'enfance
- L'élú aux associations
- L'élú aux affaires scolaires
- L'élú aux sports
- Des personnes ressources etc....

• *sera chargé de :*

- Déterminer les modalités et le calendrier de la mise en œuvre du CMJ
- Proposer une méthodologie de travail ainsi qu'un accompagnement dans le cheminement de leur questionnement, réflexion dans la construction des projets
- Donner son avis sur l'évolution et le fonctionnement
- Coordonner, animer et encadrer toutes les réunions
- Gérer le budget des projets

Fonctionnement :

Le planning prévisionnel trimestriel des dates de commission, réunion de travail et dates importantes sera établi et décidé avec les jeunes élus, il sera transmis aux parents et représentants légaux.

A chaque réunion, l'élú viendra muni de son kit de travail, remis lors de son investiture.

A la fin de chaque réunion, une fiche synthétique sera complétée par les jeunes conseillers, avec l'aide des encadrants, pour informer le référent CMJ de l'état d'avancée des projets. Il pourra ainsi effectuer les démarches en vue de la prochaine réunion.

Le budget :

Un budget de fonctionnement et d'investissement sera alloué.

L'engagement des parents ou des représentants légaux :

L'implication des parents est primordiale pour aider les élus du CMJ dans l'exercice de leur fonction et les accompagner dans leurs responsabilités.

Les enfants vont participer à différentes réunions, les parents s'engagent à tout mettre en œuvre pour permettre aux jeunes d'être assidu*à les amener, faciliter leurs déplacements et à les confier à l'un des membres de l'équipe d'accompagnement, à la fin des réunions, les parents viendront reprendre leurs enfants selon l'horaire indiqué sur les convocations du CMJ.

Tout comme les jeunes élus, les parents ou les représentants légaux seront informés du déroulement des activités du CMJ.

Dans le cadre de son mandat, le jeune élu reste sous la responsabilité de ses parents. La commune de St-Antonin-Noble-Val ne peut donc être tenue responsable des incidents ou dommages qui peuvent survenir en dehors des activités et missions municipales.

Modification du règlement intérieur :

Ce présent règlement intérieur peut être amélioré sur proposition du conseil municipal des jeunes et/ ou de l'élus référent.

Ces changements seront soumis à l'adoption par le Conseil Municipal.

La publication du présent règlement :

Le présent règlement sera joint à la délibération du Conseil Municipal relative à la création du Conseil Municipal des Jeunes et sera adressé :

- Monsieur le Directeur de l'école publique
- Madame la Principale du collège
- Monsieur l'Inspecteur de l'éducation nationale
- Monsieur le Conseiller Départemental en charge de l'éducation
- Monsieur le Préfet du Tarn et Garonne

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Nom et Prénom :

J'accepte et m'engage à respecter le règlement intérieur.

Le (date) :

A (ville) :

Signature du candidat

Signature des représentants légaux

Signature de Mme le Maire



Signature de la référente CMJ

